



Membres en exercice	15
Membres présents	15
Pouvoir(s)	0
Votants	15

Le 02 mars 2021, à 19 heures, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 23 février 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Nicolas CELLIER, Florian CHAPILLON, Annie DUJARDIN, Maryse FALLOURD, Julie GERBAUD, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Jean Charles GUIADEUR, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Pascal PIERRE, Jérôme PIQUET, Lydie ROBUCHON, Richard SANSONE.

Secrétaire de séance : Jean-Luc LAMY

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2021, le conseil municipal :

- **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice de son droit de préemption concernant :
 - o le terrain non bâti « sur les Champs » (parcelle faisant partie de la propriété sise 24 rue de la Bobinière dans le lotissement la Bobinière)
 - o la maison sise 4 impasse du Ranquinet
- à la majorité, **APPROUVE** l'acquisition de l'emplacement réservé n°14 du Plan Local d'Urbanisme correspondant à la parcelle cadastrée section B numéro 463 sise « le Ranquinet », d'une contenance de 155 m², appartenant aux conjoints Brethez ; la finalité de l'usage de la parcelle telle qu'inscrite au PLU est la sécurisation du carrefour ; **AUTORISE** Madame le Maire à formuler une proposition d'achat à hauteur de 4500 € frais d'acte inclus ; en cas d'accord, **CONFIE** la rédaction de l'acte à l'office notarial de Fontenay-le-Comte ;
- dans le cadre du marché conclu avec l'entreprise EUROVIA pour aménager la rue des Arçonnières, **APPROUVE** les travaux supplémentaires de busage du fossé, côté opposé au futur trottoir ; **ACCEPTTE** la plus-value relative à ces travaux soit 11 641.30 € HT ; **AUTORISE** Madame le Maire à notifier l'avenant fixant le nouveau montant du marché à 74 167.00 € HT ;
- sur proposition du Comptable public, **ACCEPTTE** l'admission en non-valeur de factures de cantine scolaire de 2018 et 2019 pour un montant total de 607,16 € ;
- **DECIDE** de créer un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « lotissement les Vignes » dans le but de retracer toutes les opérations relatives à ce lotissement ;
- **DENOMME** les voies de desserte du futur lotissement les Vignes :
 - o Impasse de la Bobinière (accès en partie haute)
 - o Impasse des Vignes (accès en partie basse)
- **DECIDE** de reconduire l'aide financière à l'accession à la propriété dans le neuf « Passeport-Accession » ; **FIXE** le montant de l'aide à 800 € par dossier en arrêtant le nombre de primes à **cinq par année civile** ; **CONFIE** l'instruction des demandes à l'ADILE étant entendu que chaque attribution fera l'objet d'une décision individuelle du Conseil municipal ;

- **PREND ACTE** du projet de pacte de gouvernance proposé par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour la mandature 2020-2026 ; dont l'objet est de définir un programme commun et des modalités de fonctionnement et d'organisation ;
- dans le cadre du projet de rénovation et réhabilitation de la salle associative « Pierre Epron », **ADOpte** le programme technique détaillé établi par l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée ; **DECIDE** de lancer la procédure de mise en concurrence en vue de choisir le maître d'œuvre et les bureaux de contrôle de cette opération ;
- **ACCEPTe** la mise à disposition du terrain communal sis « les Chapelles » à Monsieur Julien AVIT, afin d'y expérimenter une activité agricole dans le domaine de la permaculture, et **AUTORISE** le Maire à finaliser le dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Lotissement communal « les Vignes »

Les travaux de viabilisation ont démarré le 1^{er} mars.

Vendée Habitat, qui est propriétaire des 3 maisons de la résidence du Beauvoir, a programmé le remplacement de la haie en fond de parcelle, donnant sur le lotissement, par un brise-vue.

La haie plantée sur le côté sera également retirée de manière à élargir l'accès au lotissement.

A L'Orbrie, le 10 mars 2021

Le Maire,

Noëlla LUCAS



AFFICHE LE 10 MARS 2021